

# Identité numérique certifiée : déploiement dans les mairies du Bassin

Gratuite et facultative, l'application France Identité est un nouveau service public donnant aux Français la possibilité de justifier de leur identité en ligne.

Tout citoyen majeur, titulaire d'une carte d'identité électronique et d'un smartphone compatible, peut ainsi disposer d'une « identité numérique », c'est-à-dire une version numérique de sa carte d'identité et/ou de son permis de conduire. **Il pourra ainsi en justifier lors de différentes démarches, qu'elles soient en ligne ou physiques (contrôles routiers, etc.).**

À moins de deux mois des élections européennes du 9 juin 2024, le déploiement de ce service public franchit aujourd'hui une nouvelle étape : il est désormais possible de faire sa demande de procuration de manière entièrement dématérialisée, sans qu'il soit nécessaire de se rendre en commissariat ou en gendarmerie à des fins de vérification d'identité.

Avant d'engager sa démarche de demande de procuration en ligne, il convient néanmoins de se rendre dans une mairie équipée pour faire certifier son identité numérique. À ce jour, une dizaine de communes sont habilitées à procéder à ces certifications en Gironde : Bazas, Bordeaux, Braud et SaintLouis, Créon, Lacanau, Lormont, **Lège Cap-Ferret, Mios, Monségur, Pellegrue, Salles et Sainte-Terre.**

D'autres communes entreront dans le dispositif au cours des prochaines semaines, notamment **Arcachon** et Lesparre-Médoc le 22 avril.

Ainsi, un usager qui souhaite faire certifier son identité numérique peut en faire la demande dans l'application France identité. A l'appui de sa demande, à laquelle sera rattachée un QR-Code, l'utilisateur pourra prendre rendez-vous dans une mairie habilitée à effectuer la vérification. La certification est adressée par mail à l'utilisateur dans un délai de 24 à 48 heures et est valable cinq ans. L'application France Identité est téléchargeable sur le site [www.france-identite.gouv.fr](http://www.france-identite.gouv.fr).